

DECRET N° 86-117 du 31 Mars 1986

relatif à l'adhésion de la République
Populaire du Bénin à l'Association
Africaine pour le Développement du
Palmier à Huile (ADPH).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-393 du 11 Septembre 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation d'adhésion, des documents de base de l'Association Africaine pour le Développement du Palmier à Huile (ADPH) ;
- VU la décision N° 85-76/ANR/CP/P autorisant l'adhésion de la République Populaire du Bénin à l'Association Africaine pour le Développement du Palmier à Huile (ADPH) ;

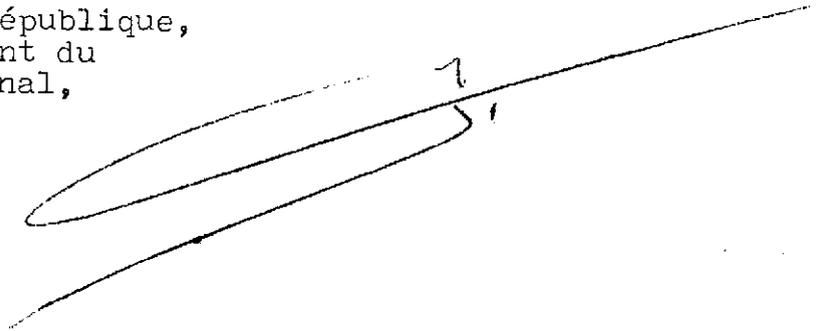
D E C R E T E :

Article 1er.- La République Populaire du Bénin adhère à l'Association Africaine pour le Développement du Palmier à Huile (ADPH) dont les documents se trouvent ci-joints.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

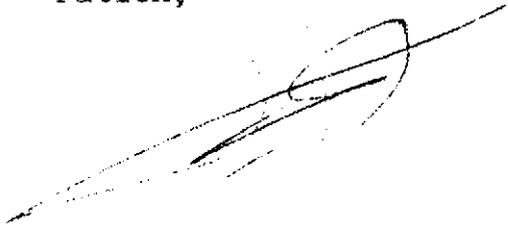
Fait à COTONOU, le 31 Mars 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



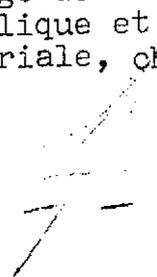
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,



Frédéric AFFO

Pour le Ministre des Finances et de
l'Economie absent, le Ministre Délégé
auprès du Président de la Répu-
blique, Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, chargé de l'inté-
rim,



Edouard ZODEHOUGAN

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4 CP/ANR 4 MAEC-
MFE 8 Autres Ministères 13 SDP 2 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 DB-DSTV-
DTCP-DI 4 UNB-FASJEP-ENA 3 IGE 3 DCCT-GCONB 2 ONEPI 1 BN-DAN 2
JORPB 1.-